

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

**Bourses de recherche
de la Fondation CRHA**

**FONDATION
CRHA**

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Bourses de recherche de la Fondation

Renseignements généraux

Nom :

Prénom :

Poste actuel :

Établissement d'enseignement ou organisme :

Adresse :

Numéro civique

Type, nom de la rue, direction et appartement

Ville :

Code postal :

Province :

Pays :

Téléphone :

Adresse électronique :

Bourse de recherche

Titre du projet

Projet de recherche (maximum 5 pages)

Décrire le projet de recherche en précisant, dans l'ordre :

1. le titre du projet;
2. sa pertinence, son côté innovateur et son caractère prioritaire pour la recherche sur le monde du travail (maximum une demi-page);
3. la problématique (qualifiez et quantifiez son importance);
4. les objectifs de la recherche;
5. les méthodes et analyses;
6. l'originalité et la faisabilité du projet;
7. les résultats attendus;
8. les activités de transfert de connaissances;
9. le calendrier des activités : décrivez l'échéancier et les étapes du projet;
10. le budget du projet (incluant les frais de gestion perçus par l'université);
11. les sources de soutien financier;
12. la liste des travaux déjà réalisés par d'autres chercheurs sur le même sujet.

Votre formulaire de demande devra être accompagné de votre curriculum vitae et de la liste des bourses, prix et distinctions déjà demandés ou obtenus.

PROJET D'ÉCHÉANCIER 2019

- | | |
|--|-----------------------|
| 1. Lancement de l'appel de candidatures | 14 janvier 2019 |
| 2. Fin de réception des candidatures | 28 février 2019 |
| 3. Rencontre du conseil d'administration de la Fondation pour la décision définitive d'attribution des bourses | Avant le 31 mars 2019 |
| 4. Remise des bourses de recherche | Printemps 2019 |

DÉPOSER VOTRE DEMANDE

Où faire parvenir votre dossier de demande de bourse

Courriel : fondation@fondationcrha.org

Poste ou en personne:

Fondation CRHA

a/s de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

1200, avenue McGill College, bureau 1400

Montréal (Québec) H3B 4G7

Vous avez des questions ?

Consultez notre foire aux questions

Marie Boulanger

514 879-1636, poste 206

1 800 214-1609, poste 206

m.boulanger@fondationcrha.org

POLITIQUE D'OCTROI D'UNE BOURSE DE RECHERCHE

1 Critères d'admissibilité

1. Le demandeur d'une bourse de recherche doit être un professeur universitaire ou un chercheur affilié à un établissement d'enseignement postsecondaire québécois.
2. Le projet de recherche doit porter sur un thème relié à la gestion des ressources humaines ou aux relations industrielles.
3. Le projet doit avoir un impact direct sur le monde du travail.
4. Le demandeur doit soumettre tous les documents requis avant la date d'échéance de la période de dépôt des projets.
5. Une nouvelle demande ne peut être présentée par le demandeur ou un membre de son équipe si un de leurs projets de recherche en cours est déjà financé par la Fondation CRHA.

2 Documents requis

- ✓ Le formulaire de demande de bourse de recherche dûment rempli;
- ✓ Un curriculum vitæ incluant une liste des bourses, prix et distinctions déjà demandés ou obtenus;
- ✓ Le budget du projet : le boursier devra fournir à la Fondation un budget détaillé du projet comprenant toutes les sources de financement et le montant des frais de gestion perçus par l'université;
- ✓ Les sources de soutien financier confirmées au moment de la demande;
- ✓ L'échéancier des travaux de recherche; si les travaux sont déjà en cours, indiquer le moment où ils ont débuté, le temps et les sommes qui y ont déjà été consacrés ainsi que leur état d'avancement; si les travaux ne sont pas commencés, indiquer le moment où ils débiteront, le temps estimé nécessaire pour achever la recherche et la date à laquelle les travaux terminés pourraient être publiés;
- ✓ La liste des travaux déjà réalisés par d'autres chercheurs dans le même domaine et les éléments nouveaux que la recherche envisagée pourrait mettre en lumière;
- ✓ Les nom et adresse de chaque personne qui doit participer à la recherche ainsi que son curriculum vitæ et la liste de ses travaux publiés.

3 Montant de la bourse et durée

Le montant de la bourse de recherche peut atteindre un maximum de 5 000 \$ par année et ne peut dépasser un maximum de 10 000 \$ sur une période de deux ans.

Remarque : En ce qui concerne les bourses de recherche, l'exercice financier commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars. Une subvention de recherche est normalement attribuée pour une période de deux ans et doit être utilisée, au moins en partie, dès le premier exercice financier.

4 Engagement du demandeur de la bourse

- Faire mention du soutien de la Fondation dans toute publication, sous forme d'article ou d'ouvrage, en version papier ou électronique, concernant le projet de recherche.
- Communiquer les résultats de la recherche à la Fondation, avant leur diffusion ou publication.
- Publier les résultats dans un média de l'Ordre ou de la Fondation, revue *RH*, entrevue vidéo, conférence ou autre, à convenir entre les parties.

5 Processus d'évaluation

Au terme de la période de dépôt des candidatures, un responsable de la Fondation transmet les demandes qui se qualifient, par courriel, aux membres du comité d'évaluation.

Le comité d'évaluation fait l'analyse des dossiers des candidats. Chaque membre du comité doit évaluer toutes les demandes, pour assurer la validité du processus.

Le comité d'évaluation recommande les candidats les plus méritants au conseil d'administration de la Fondation qui doit les approuver, et ce, avant la fin de l'exercice financier, soit le 31 mars de chaque année.

6 Remise de la bourse et mode de paiement au boursier

Dans la mesure du possible, la bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle organisée par la Fondation. Dans l'impossibilité de tenir un tel événement, une lettre, accompagnée d'un chèque, sera transmise directement au boursier.

Le paiement de la bourse sera fait en deux versements de 50% chacun, le premier pendant l'année en cours et le second l'année suivante.

Pour obtenir la deuxième partie du montant de la bourse, les récipiendaires devront fournir avant le 31 mars de l'année suivant le premier versement :

- Un document de deux pages au maximum indiquant la progression du projet, les prochaines étapes et le nouvel échéancier, s'il y a lieu.
- La confirmation de l'approbation éthique du projet par leur université, si applicable.

FONDATION
CRHA

Chaque candidat recevra un accusé de réception. Les dossiers incomplets seront rejetés.
Aucun dossier ne sera retourné.